



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL **Du 23 SEPTEMBRE 2025**

Date de la convocation : 16/09/2025
Date d'affichage de la convocation : 16/09/2025
Date d'affichage de la délibération : 24/09/2025
Date du départ en Sous-préfecture : 24/09/2025

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6
Ayant donné pouvoir : 0
Absents excusés : 1
Absents : 2

L'an deux mille vingt et cinq, le vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

M. MAUGAN Gilbert, Président
M. DUCLOS Jean Noel
M. FAUVIN Patrick
M. PRUVOT Patrice
Mme VOISIN Elke
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Absents excusés : Mme HOLLINGER Jacqueline

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : M. DUCLOS Jean Noel a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Décision du Président N°2025-03 : Prêt Relais TVA
- Subvention à la coopérative de l'école OCCE 95
- Décision modificative n°2-2025 Budget du syndicat – Chapitre 65
- Décision modificative n°3-2025 Budget du syndicat – Amortissement
- Décision modificative n°4-2025 Budget du syndicat – Frais d'études
- Délégation au CIG pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030
- Questions diverses (Travaux Phase 2 / Convention Social Complémentaire Santé / Effectifs Ecole 2025-2026 / Transport Scolaire / Changement Agent Technique)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 AVRIL 2025

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.



Décision du Président N°2025-03 : Prêt Relais TVA

Le Président du SIPEAF a pris la décision de contracter auprès du Crédit Agricole pour couvrir la TVA de la phase 2 des travaux « Rénovation et isolation énergétique de l'école Alain Fournier »

Un prêt relais court terme in fine à taux fixe d'un montant sollicité de 130 000 € d'une durée de 3 ans.

La périodicité de paiement des intérêts retenue sera trimestrielle.

Les frais de dossier seront de 390 € avec possibilité de fractionnement des déblocages dans les 3 mois suivants l'édition des contrats.

Le taux fixe sera de 3.49%.

Les remboursements anticipés seront possibles à tout moment sans indemnité, au plus tard 3 ans après le déblocage.

Le SIPEAF a reçu le prêt le 16 septembre 2025.

Délibération n° 2025-12

Subvention à la coopératif de l'école OCCE 95

Monsieur le Président explique que pour assurer le bon fonctionnement de l'École Alain Fournier, le syndicat aide la coopérative de l'école.

Monsieur le Président propose de verser une subvention de 5 000€ pour l'année scolaire 2025/2026 à destination de l'OCCE 95 COOP SCOL 2276 (École Alain Fournier). Il précise que cette somme est prévue au budget.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000€ à l'OCCE 95 COOP SCOL 2276 (École Alain Fournier)

Délibération n° 2025-13

Décision Modificative N°2/2025 – Budget du Syndicat – Chapitre 65

Le Président explique que pour assurer le bon fonctionnement du budget 2025 sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes », la décision modificative N°2/2025 doit être prise par le syndicat.

Dépenses de Fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
611 : Contrats de prestation de services	2 000,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 011	2 000,00 €	



Dépenses de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
65748 : Subventions de fonctionnement aux autres de droit privé		2 000,00 €
TOTAL au CHAPITRE 65		2 000,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2/2025.

Délibération n° 2025-14

Décision Modificative N°3/2025 – Budget du Syndicat – Amortissement

Le comptable du Trésor Public, à signaler au SIPEAF, que le syndicat devrait faire une décision modificative pour l'amortissement du mandat 480/2023 émis au c/2041512.

Pour rappel, le mandat de 19 230.77 € avait été émis pour rembourser la commune du Plessis Luzarches pour l'enfouissement de l'éclairage public fait à l'école.

En effet, toutes les dépenses liées aux subventions d'équipements doivent être amorties, et ce quel que soit le nombre d'habitants de la collectivité.

Le syndicat doit donc faire un amortissement sur 15 ans, soit 1282,00 € par an.

Comme pour le budget 2024, cet amortissement doit être fait

Le président explique que pour assurer le bon déroulement du budget du SIPEAF.
Il convient de prendre une décision modificative N°3/2025.

Dépenses de Fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
613 : Locations	1 282,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 011	1 282,00 €	

Dépenses de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
681 : Dotation aux amortissements		1 282,00 €
TOTAL au CHAPITRE 042		1 282,00 €



Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
13461 : DETR Dotation à l'équipement des territoires ruraux	1 282,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 13	1 282,00 €	

Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
28041512 : Dotation aux amortissements		1 282,00 €
TOTAL au CHAPITRE 040		1 282,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative budgétaire N°3/2025.

Délibération n° 2025-15

Décision Modificative N°4/2025 – Budget du Syndicat – Frais d'études

Le comptable du Trésor Public, à signaler au SIPEAF qu'il y a 3 sommes à régulariser car présentes depuis plus de 3 ans au c/203 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion » chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

- Faisabilité des travaux EA+LLA, 4 320 €
- Diagnostic amiantes MON DIAG, 1 360 €
- Diagnostic amiantes MON DIAG, 400 €

Ces études suivent les travaux qui ont suivi, il faut donc les regrouper sur un seul n° d'inventaire et prévoir des crédits via une décision modificative.

Dépenses d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2131 : Constructions de bâtiments publics		6 080,00 €
TOTAL au CHAPITRE 21		6 080,00 €

Recettes d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		6 080,00 €
TOTAL au CHAPITRE 041		6 080,00 €



Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative budgétaire N°4/2025.

Délibération n° 2025-16

Délégation au CIG pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030

Le Président explique que l'actuel contrat groupe pour les collectivités adhérentes avec les agents CNRACL arrive à échéance au 31 décembre 2026.

En tant qu'adhérent au contrat-groupe 2023-2026, la couverture assurantielle du SIPEAF prend donc fin au 31 décembre 2026.

Pour pouvoir bénéficier des résultats de la consultation et par la suite adhérer au prochain contrat-groupe d'assurance statutaire, le syndicat doit donner mandat au CIG de Versailles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

APPROUVE la délégation au CIG pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030.

POINTS DIVERS

- Questions diverses :

• **Travaux Phase 2**

Cet été, les classes et la garderie de l'école ont été rénovées.

Ce changement permet aux enfants et enseignement d'être dans un environnement meilleur.

Les travaux de l'extension ont débuté fin août, ils devront se terminer début novembre et pour le préau début fin septembre.

• **Convention Social Complémentaire Santé**

Au 1^{er} janvier 2026, les collectivités doivent adhérer à une mutuelle pour les agents. L'adhésion à la convention est de 30€ pour une collectivité de moins de 10 agents.

Le SIPEAF propose une participation de 30 € par agent. Nous demandons au Conseil Syndical son avis pour le montant de la participation du SIPEAF avant de demander l'avis du CIG.

Le conseil est d'accord pour une participation de 30€ par agents.

• **Effectifs de l'école**

Le président présente le tableau des effectifs suivant :

EFFECTIFS ECOLE ALAIN FOURNIER – LE PLESSIS LUZARCHES

Classe	Nombre d'élèves	Nom de l'enseignant
PS/MS	27 (13 PS, 14 MS)	Mme Guichard Kristel
GS/CP	21 (11 GS, 10 CP)	Mme Le Floch Adeline
CE1/CE2	22 (17 CE1, 5 CE2)	Mme Bielle-Garnier Sigrid
CE2/CM1	21 (10 CE2, 11 CM1)	Mr Loiseau Stéphane
CM2	25 (25 CM2)	Mme Kozloff Stéphanie – Mme Haguet Coralie



Il y avait 116 élèves à la rentrée 2025/2026. La rentrée s'est déroulée sans problème.

Nous avons eu l'inscription d'un nouvel élève après le 16 septembre, un CE2. Ce qui porte à 117 élèves au total pour notre école à ce jour.

- **Transport scolaire**

Depuis la rentrée, l'accompagnement des maternelles est assuré par les 2 ATSEM de l'école le matin et le soir.

Un bus fait la tournée des 4 communes. Pour les maternelles et les primaires de Jagny sous-bois et Lassy puis les maternelles et fratries du Plessis Luzarches et de Bellefontaine.

Nous avons rencontré quelques difficultés pour que le bus du matin soit à l'heure. Le matin, départ à 8h10 de l'école avec l'accompagnatrice et retour à l'école pour 8h40.

Le bus est arrivé plusieurs fois après 8h45.

Nous sommes en relation avec KEOLIS pour améliorer les trajets du matin.

- **Changement Agent Technique**

Notre agent technique Mme Parmentelot Djahida est parti en retraite au 1^{er} septembre 2025.

Après avoir rencontré plusieurs candidats, Mme Randu Christine a obtenu le poste.

Elle assure donc la fonction d'agent de restauration et animatrice au sein du SIPEAF jusqu'au 31 aout 2026.

- **Aménagement d'un trottoir**

A la demande d'Ile de France Mobilités des travaux seront réalisés devant l'école pour sécuriser l'arrivée et le départ des enfants en séparant les flux de véhicule de celui des piétons. Réalisation deuxième quinzaine d'octobre pendant les congés scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h45.

Secrétaire de séance

Le Président,
Gilbert MAUGAN

